

Comment s'implique-t-on ?

Lors de l'**assemblée générale de parents**, ce sont les parents de l'école convoqués à cette fin qui élisent leur représentant et son substitut au comité de parents parmi les parents membres du conseil d'établissement.

Il ne s'agit pas d'un geste posé à la légère mais d'un **processus démocratique** qui entraîne des **devoirs légaux et moraux!** Le fait d'être volontaire et bénévole ne vous soustrait pas à de tels devoirs!

En contrepartie, vous avez l'opportunité de vous engager dans un **organisme dynamique et autonome** qui peut influencer les autres partenaires du réseau scolaire et aider à améliorer la qualité des services offerts aux élèves.

Comme parent membre du comité de parent, tout comme c'est le cas d'un parent membre d'un conseil d'établissement, vous occupez un «poste», vous vous **impliquez** !

Vous ne venez pas «assister» à une rencontre du comité de parents, vous venez **«participer»!** Vous apportez avec vous vos expériences et vos réflexions, les réalisations et les besoins de votre école ! Vous arrivez préparés, documentés, disposés à travailler en équipe pour le bénéfice de l'**ensemble des élèves** du territoire!

Ce sont les parents que vous représentez qui constituent votre motivation et votre «carburant»! Pour cela ils doivent vous connaître et savoir en quoi vous pouvez leur être utile!

À noter !

Les séances du comité de parents sont publiques!
Vous pouvez assister à nos délibérations !



Sources :

LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE, chapitre I-13.3
(Articles 47, 43, 189 à 197)

FCPQ (Fédération des comités de parents du Québec)
Guide n° 14, «Le comité de parents: Pivot de la participation parentale»

Exécutif du Comité de parents CSRDN

Coordonnées du Comité de parents:

Centre administratif 2
795, rue Melançon
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4L1
Téléphone: 450 438-3131, poste 2107

Téléphone: 450-438-3131 poste 2107
Courriel: comitedeparents@csrdn.qc.ca
Facebook: www.facebook.com/comitedeparentscsrdn



**Comité de parents
de la
CSRDN**

**Des parents ensemble...
pour l'ensemble des
enfants!**



GRANDIR ENSEMBLE

Le saviez-vous ?

- Le comité de parents est le seul organisme permanent du système d'éducation québécois à être uniquement composé de parents!!
- Le comité de parent est intégré à la loi sur l'instruction publique depuis 1972.
- Il y a 3 parents du comité de parents qui sont élus par leurs pairs pour assister et participer aux réunions du conseil des commissaires.
- Tous les procès-verbaux des réunions du comité sont sur le site de la commission scolaire.
- Vous pouvez vous présenter au point «parole à l'assemblée» afin de nous faire part de vos préoccupations sur tout sujet touchant la compétence du comité!

Pour commencer :

Où retrouve-t-on les parents impliqués en éducation?

Où se situe le comité parents ?

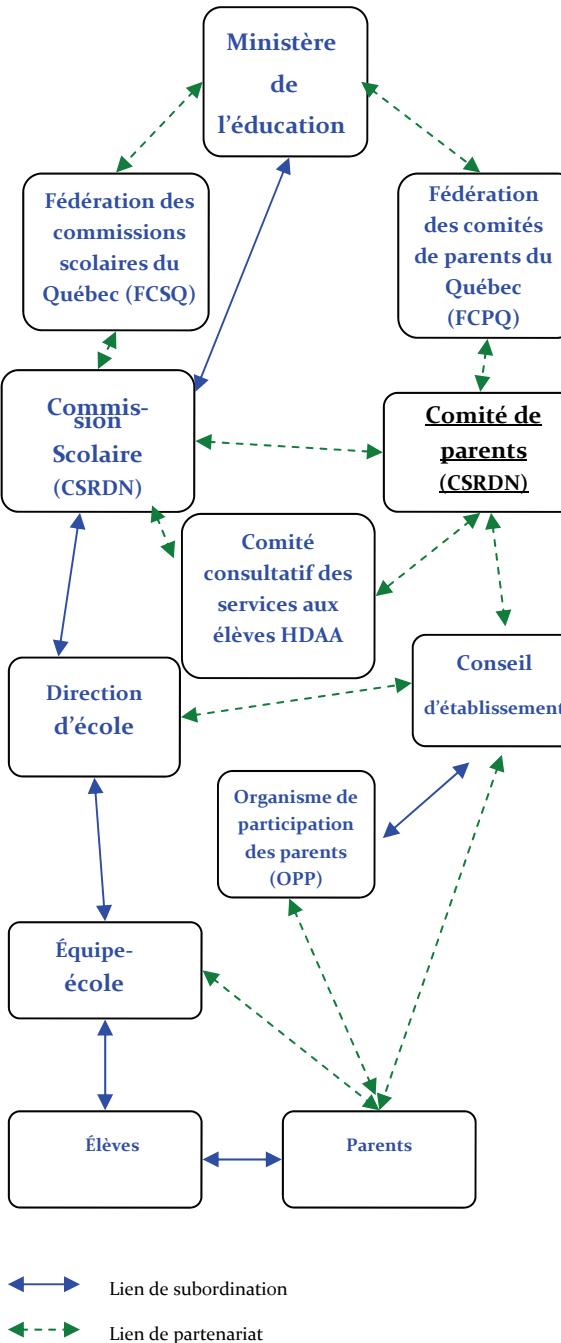
Voici un **organigramme «maison»** pour vous donner une idée :

Le comité est là pour :

Promouvoir...

Exercer...

Transmettre...



Promouvoir la participation parentale en éducation, en s'assurant que les parents soient actifs à tous les paliers du réseau scolaire .

Par exemple:

- **Projet de loi sur la gouvernance scolaire:** Élaboration d'une position du comité de parents de concert avec la FCPQ
- **Ateliers de discussion:** Nous suivons l'actualité et les besoins des parents !
- **Formations:** Tant de sujets à couvrir et découvrir!
- **Reconnaissance des bénévoles:** Un «Merci» à tous!.

Exercer un pouvoir d'influence auprès de la commission scolaire en donnant l'avis des parents sur son fonctionnement et en répondant à toutes les consultations qu'elle est tenue de lui soumettre.

Par exemple:

Consultations de la commission scolaire:
Quel est notre opinion sur ...

- L'utilisation des médias sociaux
- Le plan de répartition de la clientèle
- Le calendrier scolaire...
- La sollicitation et les levées de fond...

Transmettre à la commission scolaire l'expression des besoins des parents, d'abord et avant tout par l'entremise des représentants de chaque école sur son territoire, qui sont les mieux placés pour informer le comité de parents des dossiers chauds de leur établissement, poser des questions et ramener des réponses dans sa communauté.

Par exemple:

- **Services aux élèves**, transport, sécurité, lutte à l'intimidation, persévérance scolaire...
- **Projet de fusion des commissions scolaires du ministère** : contestation du projet de démantèlement du territoire de la CSRDN.